

La pose collée

Type de parquets

Parquets massifs de 14 mm (jusque 15 cm de large).

Parquets semi-massifs (contrecollé, multicouches) de 14 à 20 mm, toutes largeurs.

Support:

Le parquet peut être collé sur une chape (sèche et plane), des panneaux de bois (en bon état), un ancien revêtement de sol (carrelages, ancien plancher, etc.).

Voici les points d'attention:

- Le support doit être exempt de traces de colle, de cire ou autre. Il doit être bien dépoussiéré.
- Il devra être suffisamment cohérent pour assurer une bonne accroche de la colle. Un traitement avec certains primers pourra être envisagé si nécessaire. Dans le doute, effectuer un test de collage.
- Idéalement, le support doit être isolé thermiquement pour éviter toute reprise d'humidité par le bois. En effet, une chape ou un carrelage non isolé représentent une masse thermiquement inerte qui induira souvent une température plus froide sous le parquet que dans la pièce. Cela entraînera des phénomènes de condensation et un risque de déformation du produit. Pour ce type de situation, une pose flottante d'un parquet contrecollé, avec isolation complémentaire sera indiqué.
- Le support devra être parfaitement sec, sans remontées d'humidité possible. Au moindre doute, une pose flottante avec film d'étanchéité sous le complexe sous-couche acoustique et parquet sera préférée. Une chape neuve peut mettre de 3 à 9 mois à sécher. Une mesure du taux d'humidité résiduelle devra impérativement être réalisée avant la pose (maximum 3 %). Pour nos clients, un appareil de mesure du taux d'humidité dans la chape peut être mis à disposition avant l'enlèvement de leur commande de parquet.

Pose :

La chape ou le panneau est encollé à l'aide d'une spatule crantée. Le parquet est posé dans la colle en s'aidant éventuellement d'un clou dans le cas de la pose sur panneau. Le parquet n'est pas collé dans la rainure dans ce cas-ci. La mise en place correcte de planches légèrement déformées peut s'effectuer à l'aide de sangles à parquet. Veillez à appliquer suffisamment de colle au m² (suivant recommandations du fabricant). Utilisez notamment une spatule crantée adaptée au type de colle (la profondeur des rainures peut varier).

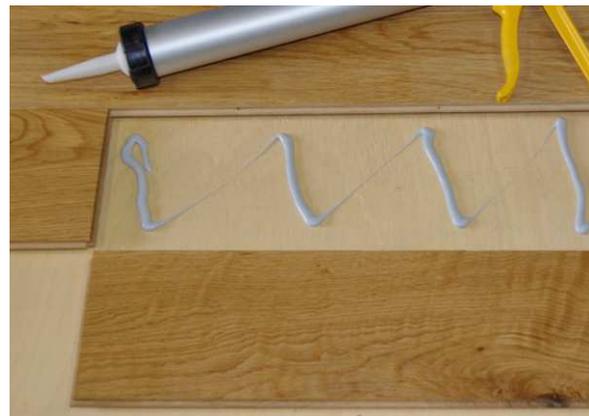


Idéalement, la pose se fait avec la rainure vers la zone de pose pour un grattage aisé des résidus de colle lors d'une interruption du travail.



N'oubliez pas les cales de +/- 8 mm pour ménager un joint de dilatation le long des parois. (Cales qui doivent être enlevées après la pose).

Une fixation à l'aide de cordons de colle, disposés à l'aide d'un pistolet spécial, est également possible. Les cordons devront être écartés de 10 à 15 cm dans le cas d'un parquet de 19 cm (de 15 à 20 cm pour des lames de 14 à 19 cm). Posez les lames dans les 10 minutes de l'application de la colle. S'assurer que l'épaisseur des cordons est suffisante, surtout si de légers défauts de planéité doivent être récupérés. Après application de la lame de parquet, l'épaisseur de colle est d'environ 1 à 2 mm. Ne pas déplacer les lames jusqu'à la polymérisation complète de la colle.





Le temps de séchage dépend du type de colle. Il devra être respecté avant la mise en service ou le ponçage de la pièce (de 48 à 72 h.)

Les traces de colle et les bavures éventuelles seront **immédiatement** nettoyées avec des lingettes appropriées, surtout dans le cas d'un parquet fini d'usine.

Avantages

- Permet de poser des parquets fins de 10 à 14 mm (augmentation de hauteur faible et diminution du coût dans le cas d'une essence précieuse).
- Pose aisée de petits modules, manutention légère, encombrement faible.
- Possibilité de motifs divers, les lames pouvant être posées en tous sens.
- Bruits d'impact très assourdis, surtout sur chape.

Inconvénients

- Lames larges uniquement possibles en contrecollé, pas en parquet massif.
- Utilisation de colle (coût, introduction de produits non écologiques dans la construction).
- Pose délicate sur support non isolé et sur carrelage.

LES CONSEILS DE POSE SONT LE RESULTAT DE NOTRE LONGUE EXPERIENCE. IL NE SAURAIT EN DECOULER UNE QUELCONQUE REVENDICATION JURIDIQUE.